

L'INDICATEUR DES DROITS HUMAINS

Réseau National de Défense des Droits Humains



RNDDH

Situation lamentable des détenus

La détérioration des conditions des détenus répartis à travers les 17 prisons du pays est de plus en plus alarmante. Pour illustrer cette situation, nous pouvons prendre en exemple la Prison Civile de Port-au-Prince, ci-devant le Pénitencier National, qui peut à elle seule traduire la réalité du système carcéral haïtien puisqu'elle est la plus grande prison du pays, recensant près de la moitié de la population pénitentiaire.

Le Pénitencier National fut construit sur les vestiges d'un ancien cimetière colonial vers 1775 et restauré en 1918 pendant l'occupation américaine pour contenir les insurgés menés principalement par Charlemagne Peralte. Le retour à l'ordre constitutionnel en 1995 a mis fin à environ 2 siècles de gestion militaire. Les nouvelles autorités, pour faire face à la montée de la criminalité, à l'augmentation de la population carcérale et pour améliorer les conditions de détention, ont démolé un espace puant communément appelé « hall » qui à l'époque pouvait recevoir au maximum 50 détenus mais où plus de 400 y vivaient. A cet emplacement, une prison centrale de 3 niveaux destinée à recevoir environ 600 détenus a été construite. La façade imposante de cet immeuble a porté les détenus à le baptiser : Titanic. Toutes ces améliorations physiques et bien d'autres qui s'en sont suivies ont augmenté la capacité d'accueil à 1200 détenus.

Aujourd'hui la prison est une véritable poudrière où la moindre étincelle suffirait à la faire exploser, et ceci pour de nombreuses raisons: surencorement, et donc grande promiscuité, dégradation de la situation sanitaire, violence entre les détenus, détention préventive prolongée, etc. A la date du 30 juin 2007, ce centre carcéral accusait un effectif de 2980 détenus. Les cellules sont bondées et débordées, dépourvues de tout. Les incarcérés n'ont même pas une paille pour s'allonger, de toutes façons, elle ne

servirait à rien, faute d'espace. Certains sont obligés de dormir debout en attendant le réveil d'un autre pour le remplacer. Les plus ingénieux transforment leurs draps en hamac attachés aux barreaux des cellules (voir la photo ci contre).



De plus, un espace sous l'escalier menant aux étages de Titanic, que les autorités pénitentiaires utilisaient comme cellule de force, toutes les fois qu'il était nécessaire de maîtriser des détenus mentalement malades ou devenus très violents suite à leur détention, est aujourd'hui utilisé comme cellule. Dans cet espace, un individu de stature normale ne peut s'y tenir debout, et pourtant aujourd'hui environ une dizaine de détenus y vivent. Choqués par cette réalité, nous les avons interrogés sur leur état et la condition dans laquelle ils évoluent. Pensant qu'ils allaient faire un sévère réquisitoire contre les autorités pénitentiaires, grande a été notre surprise de les entendre dire qu'ils sont mieux sous l'escalier, exposés aux intempéries que dans une cellule normale.

Suite page 3...

BULLETIN TRIMESTRIEL:

Actualités en Haïti

- 2 Environnement: un droit de la troisième génération
- 3 Indifférence des autorités par rapport au droit de la santé
- 3 Tragédie au large des îles Turques et Caïcos
- 6 Lutte contre la corruption

Justice

- 4 Déception des victimes du massacre de La Scierie
- 4 Quid des pièces à convictions des personnes arrêtées par la MINUSTAH

PNH

- 5 Violence / Arrestations

Prisons

- 1 Situation lamentable des détenus
- 6 Centres de rétention de la zone métropolitaine

RNDDH en Action

- 7 Éducation Plus: Bilan 2006—2007

Environnement: Un droit de la troisième génération

Le 5 juin 2007, Haïti fut l'un des nombreux pays à commémorer la Journée Mondiale de l'Environnement. Cette Journée est célébrée depuis 1972 par les Nations Unies, l'année de la création du Programme des Nations unies pour l'Environnement (UNEP). Dans le monde entier, le thème de la Journée de l'Environnement pour l'année 2007 était « La fonte des glaces - une question brûlante? »

Bien qu'Haïti se situe loin des icebergs, il s'agit d'un des pays les plus vulnérables au monde en ce qui concerne la problématique du changement climatique. Cette année, le ministère de l'environnement en Haïti a saisi l'opportunité de cette journée mondiale pour organiser une conférence sur les changements climatiques, s'interrogeant sur les « dangers, menaces et opportunités » qui planent au dessus d'Haïti, et comment dégager des moyens pour la gestion des effets du changement de climat.

Le premier grand défi environnemental qui se pose est justement celui de la fonte des glaces. Au fur et à mesure que l'atmosphère se réchauffe et que les icebergs fondent, le niveau des eaux, pour sa part, monte, ce qui pourrait causer de sérieux problèmes à la majorité de la population haïtienne vivant au niveau de la mer. Mais le plus gros problème qui se pose est celui qui vient d'en haut : les climats deviennent de plus en plus instables, résultant du réchauffement global de la terre. Cela entraîne qu'Haïti peut s'attendre à voir des tempêtes tropicales et des ouragans plus forts et plus fréquents chaque année.

Ce serait un obstacle pour n'importe quel pays, mais la menace est d'autant plus pesante vu la dégradation de l'environnement en Haïti, ce qui signifie que chaque forte pluie emporte de plus en plus de terres arables. Pour cette raison, le Ministre de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural, également

présent à la conférence de la Journée Mondiale de l'Environnement, a souligné l'impact de la déforestation sur l'environnement.

Mais quelle est donc la relation entre l'environnement et les droits humains ?

Le droit le plus fondamental dont tout homme est censé jouir est le droit à la vie, directement menacé par la dégradation de l'environnement. Le droit à un environnement sain est quant à lui un droit dit « de la troisième génération des droits de l'homme », qui commence peu à peu à être réellement pris en compte.

Au cours de la période allant du 24 au 31 mai 2007 au moins 3 personnes sont décédées à Port-au-Prince et leurs maisons ont été endommagées par des averses. De plus, des millions de vies sont affectées par le fait que les paysans haïtiens voient

leurs récoltes diminuées chaque année à cause de la détérioration des sols.

Une nation qui n'est pas capable de se nourrir ne peut garantir la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels à ses citoyens. En ce sens, la protection de l'environnement aiderait à protéger les droits fondamentaux des générations futures.

Pour ces raisons, les défis environnementaux actuels font partie des principaux défis en droits humains pour les générations à venir. Un premier pas a été engagé par l'État haïtien qui a reconnu le sérieux de la problématique et a organisé plusieurs activités autour de la Journée Mondiale de l'Environnement : éduquer le public et plus spécialement les enfants sur ce qu'ils peuvent faire pour qu'Haïti redevienne un espace vert. Espérons que l'intérêt de la société civile et du gouvernement ne s'arrêtera pas à une célébration annuelle et que le droit à un environnement sain devienne une prérogative de chacun, en Haïti comme partout ailleurs sur la Terre.



Un groupe d'élèves, mobilisés par JUPED (Jeunes Unis pour la Protection de l'Environnement et le Développement) pour lutter contre la dégradation environnementale

Situation lamentable des Détenus

...*Suite de la page 1*

Au cours de cette année, les conditions de détention et la situation sanitaire vont en s'aggravant en dépit de nos appels réitérés pour faire changer les choses.

Les maladies liées à l'alimentation tel le béribéri, au manque d'hygiène, telles la grattelle, la gale, ou la tuberculose comme corollaire de cette promiscuité, en ont porté plus d'un à décrire cette situation carcérale comme étant un enfer, n'ayant peut être pas d'autres mots pour la qualifier.



Détenus enfermés dans la cellule située sous l'escalier du Titanic

Tragédie au large des Îles Turks et Caïcos

Dans les heures sombres de la matinée du 4 mai 2007, au beau milieu d'une tempête, une autre tragédie haïtienne s'est produite dans la mer des Caraïbes. Un bateau rempli de réfugiés haïtiens tentait d'atteindre les côtes des Îles Turks et Caïcos lorsqu'il a chaviré, entraînant avec lui de nombreuses victimes. Le nombre exact de personnes décédées reste encore inconnu, mais on estime qu'environ 59 personnes ont péri suite à ce naufrage. 61 corps ont été repêchés dans l'océan, certains déchiquetés par les requins, mais une vingtaine d'autres n'ont pas été retrouvés. Les survivants ont été directement rapatriés au Cap Haïtien. La tragédie du 4 mai fait l'objet d'interprétations diverses: pour les réfugiés, ce sont les garde-côtes des îles Turks et Caïcos qui ont fait couler le navire. Ces derniers les auraient d'abord heurtés, ensuite ils auraient attaché une chaîne au navire pour les entraîner plus loin dans la mer. C'est à ce moment là que les passagers haïtiens auraient commencé à se noyer, les garde-côtes ne faisant rien pour les secourir. Les autorités Turks et Caïcos contestent la version des survivants : ils disent avoir tenté de ramener le bateau vers le port, et non de l'avoir amené plus loin dans la mer lorsque celui-ci a chaviré.

Suite page 7...

Indifférence des autorités par rapport au droit à la santé

Les hôpitaux privés poussent comme des champignons à Port-au-Prince. Outre le service qu'offrent certains de ces centres hospitaliers, la qualification et le professionnalisme du personnel médical laissent souvent à désirer. Le droit à la santé de la population est bafoué par rapport aux autres prérogatives dont elle dispose. Soulignons que les droits sont indissociables et indivisibles. Il n'existe pas un droit qui soit supérieur à un autre. L'État haïtien est astreint à rendre accessible et efficace le droit à la santé de tout un chacun, tel que formulé dans la Constitution haïtienne de 1987 en son article 19 stipulant: *L'État a l'impérieuse obligation de garantir le droit à la vie, à la santé, au respect de la personne humaine, à tous les citoyens sans distinction, conformément à la déclaration universelle des droits de l'homme.*

L'indifférence des autorités eu égard à ce droit a provoqué le décès de plusieurs personnes, citons entre autres :

- Mars 2007, Reynold Mathieu étudiant en 4ème année de droit, âgé de 26 ans, est décédé dans un hôpital situé à Delmas 35, suite à une injection ;
- 17 mars 2007, Francilia Colas Ghislène Limage et Emerson Delva, sont décédés suite à une injection;
- 10 juin 2007, Adeline Labordes Toussaint est décédée alors qu'elle est enceinte de 7 mois par négligence ;
- 3 juillet 2007, Ansy Georges est décédée suite à une injection.

Cette situation résulte également de l'application du plan néolibéral déresponsabilisant l'État de ses obligations sociales vis-à-vis de la population. L'État haïtien est tenu d'exercer un contrôle sérieux sur le fonctionnement des hôpitaux et cliniques privés ainsi que sur la qualité des services offerts à la population.

Déception des victimes du massacre de La Scierie

Au début du mois de février 2004, le gouvernement Aristide / Neptune a odieusement orchestré un massacre entraînant l'assassinat et la carbonisation de plusieurs personnes, le viol de plusieurs femmes et l'incendie de maisons. Suite à ce massacre et après que plusieurs victimes aient porté plainte, le cabinet d'instruction de Me Cluny P. Jules a ouvert une enquête judiciaire et, en la date du 14 septembre 2005, une ordonnance de renvoi par devant le Tribunal Criminel sans assistance de Jury fut rendue. Une trentaine de personnes contre lesquelles il existe des indices et charges suffisantes dans le cadre de ce massacre dont : Yvon Neptune, Jocelerme Privert, Jocelyne Pierre, Amanus Mayette, Biron Odige, Roland Dauphin alias Black Ronald, Calixte Delatour, Jean Gérard Dubreuille Roody Berthomieux, Jean Robert Esther etc., doivent, selon cette ordonnance, comparaître au tribunal pour être jugés conformément à la Loi. Des mandats d'amener furent donc lancés contre ces personnes, dont certains ont abouti. En effet, vers le milieu de l'année 2004, au cours de la transition, Amanus Mayette, Yvon Neptune, Jocelerme Privert, Roland Dauphin, Hora Jean Baptiste, Whantalès Lormejuste sont mis aux arrêts. Entre temps, certains d'entre eux, insatisfaits de l'ordonnance, en ont relevé appel. Il s'agit de: Jocelerme Privert, Amanus Mayette, Hora Jean Baptiste, etc. Dans l'intervalle, des tractations sont mises en œuvre en vue de faire relâcher ceux qui ont été mis aux arrêts. Jugez vous-mêmes des résultats :

Le 15 juin 2006, Jocelerme Privert, ancien Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales sous le Gouvernement Aristide / Neptune est libéré suite à une décision avant-dire droit de la Cour d'Appel des Gonaïves.

Le 20 avril 2005, l'ancien Premier Ministre Yvon Neptune en-

tame, pour une seconde fois alors qu'il est hospitalisé à l'Hôpital Argentin, une grève de la faim s'étendant sur 1 an et quelques mois. Cette grève a débouché sur sa libération, en la date du 27 juillet 2006 pour des raisons humanitaires.

Le 3 février 2006, Wanthalès Lormejuste est mort en prison à Saint Marc suite à son transfert à l'hôpital .

Jusqu'en avril 2007, il ne restait que 3 personnes inculpées dans le cadre de cette affaire : Amanus Mayette, Roland Dauphin alias Black Ronald et William Baptiste.

Le 24 avril 2007, le doyen du Tribunal de Première Instance de Saint Marc rend une décision de mise en liberté en faveur de Amanus Mayette, dans le cadre d'une action en Habeas Corpus. Cette décision est survenue suite au décès, dans un obscur accident de la circulation, dans la nuit du 23 avril 2007, du Président de la Cour d'Appel des Gonaïves, Me Hugues Saint Pierre. Rappelons qu'il a été convoqué au Mi-

nistère de la Justice dans le cadre de ce dossier.

Avec la libération de Amanus Mayette, les victimes assistent à l'effritement de leur espoir de voir un jour ce dossier aboutir à un jugement où les commanditaires et les auteurs de ce massacre soient jugés et condamnés conformément à la Loi. Aujourd'hui, des personnes inculpées dans le cadre de ce dossier, 2 seulement sont encore incarcérées, dont William Baptiste, Roland Dauphin alias Black Ronald, gardés pour autres causes. Rappelons que l'ordonnance avait exigé la présentation par devant le tribunal, d'une trentaine de personnes. Parmi elles, une dizaine fut arrêtée puis relâchée. Les victimes regardent impuissantes, exécuter ce ballet de libérations de la honte, en se souvenant douloureusement des pertes irréparables de leurs proches, de leur dignité, de leurs biens. Le droit du peuple haïtien de savoir ce qui s'est passé réellement est foulé au pied.

Quid des pièces à conviction des personnes arrêtées par la MINUSTAH ?

La MINUSTAH, dans ses opérations visant à contrer les gangs armés, a procédé à plusieurs arrestations sans toutefois remettre les corps du délit aux autorités haïtiennes.

Par exemple, le 11 mars 2007, 13 individus ont été arrêtés par la MINUSTAH, sous le chef d'accusation d'association de malfaiteurs et détention illégale d'armes à feu. Ils furent remis à la police haïtienne sans corps de délit. Ils sont gardés au Commissariat de Delmas 33 Il s'agit de : Laventure Max, Milord Jean Eddy, Junel Etienne, Pierre Renald Dolcin, Mathurin Dimmy, Romélus Frantzo, Joël François, Getro Voltaire, Jacques Louissaint, Eugène Patrickson,

Diver Jameson, Rico Hypolite et Lucksen Noël.

Une entrevue avec le juge titulaire du tribunal de paix de Cité Soleil, Me Levêque Evens, a confirmé que les personnes détentrices d'armes illégales, arrêtées par la MINUSTAH sont remises aux instances judiciaires sans les corps du délit. Selon le juge, la force onusienne semble vouloir désarmer les gangs, cependant, lorsque l'arme à feu constituant le corps du délit n'est pas transférée, l'accusé est relâché, ce qui, au regard de nos législations, est normal.

Suite page 5

...Suite de la page 4

Le RNDDH a eu à travailler sur le cas de Johnny Pierre-Louis, alias Ti Bazil, bras droit de Evens Jeune, arrêté par la MINUSTAH, le 27 février 2007. Il fut jugé au correctionnel pour détention illégale d'armes à feu. Faute de corps du délit, il a été reconnu non coupable.

Il est à souligner que Johnny Pierre-Louis alias Ti Bazil a été une fois de plus arrêté par la Police Nationale d'Haïti (PNH) le samedi, 30 juin 2007.

Notons que plusieurs individus interpellés en masse lors des arrestations en identification, sont emmenés au Parquet. Ils n'ont pas toujours la chance d'être entendus par le Parquet et sont donc refoulés au commissariat où ils sont relâchés quelque temps après.

Ces situations pour le moins anormales attirent l'attention de la population en général et des défenseurs de droits humains en particulier. La Constitution haïtienne de 1987 en son article 26 stipule : « *Nul ne peut être maintenu en détention s'il n'a comparu dans*

les quarante-huit (48) heures qui suivent son arrestation par devant un juge appelé à statuer sur la légalité de l'arrestation, et si ce juge n'a confirmé la détention par décision motivée » Cette disposition générale joue en faveur de tous et de toutes sans distinction aucune.

Violence / Arrestations

Le gouvernement Préval / Alexis, depuis son intronisation, avait promis de travailler à rétablir la paix dans le pays en général et la zone métropolitaine en particulier. En décembre 2006 a démarré une vague d'opérations conjointes entre la MINUSTAH et la PNH en vue de déloger les bandits du plus grand bidonville métropolitain, Cité Soleil (voir le bulletin du mois de décembre 2006, pour de plus amples détails). Ces opérations se sont étendues à d'autres zones à risque telles que à Martissant, au Bel air etc. Parallèlement, une fièvre de remise des armes — armes présentées au public par la CNDDR —

a été remarquée au sein des gangs armés. La PNH et La MINUSTAH ont intensifié leurs opérations contre les chefs de gangs. On en compte jusqu'au mois de juin, au moins 16 présumés qui soient arrêtés et incarcérés. Ils font, pour la plupart, et selon les rapports de police, partie de gangs puissants. La majorité d'entre eux a déjà été présentée au Parquet près le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince.

Actuellement, ces bandits sont, pour la plupart, gardés dans la prison civile de Port-au-Prince sous divers chefs d'accusation dont association de malfaiteurs, détention illégale d'armes à feu, assas-

sinat, enlèvement et séquestration contre rançon. A ce stade, il est important que les victimes portent plaintes, que les corps du délit trouvés en possession de ces bandits soient transférés à la justice car, faute de preuve, de témoignages de victimes régulièrement citées à comparaître et de corps du délit, ils peuvent être jugés non coupables. Ces bandits, auteurs de diverses exactions sont arrêtés. Il faut donc qu'ils soient jugés puis condamnés. Pour y parvenir, les victimes peuvent se référer à n'importe quelle organisation de défense des droits humains en vue de les accompagner au Parquet.

Noms/Prénoms	Date d'arrestation	Lieu d'arrestation	Affiliation
Pierre Edner (Zacharie)	05-01-07	Drouillard	Proche de Belony
Orlando Lafleur (Toto)	09-03-07	Petit Goâve	-
Evens Jeune (Ti Kouto)	13-03-07	Cayes	Chef de Boston
Henri Du Temps	18-03-07	Maniche / Cayes	Proche de Evens
Chéret Belle Fleur	21-03-07	Sud Est / Découzé	Proche de Amaral Duclona
Delva Rodelin	21-03-07	Sud Est / Découzé	Proche de Amaral Duclona
Bernard Régis (Gro Black)	26-03-07	Sud/ Cayes	-
Toto Saint Vil	W-E 23/25-03-07	Jacmel	Proche de Evens Jeune
William Baptiste	04-04-07	Delmas	-
Allen Cadet	05-04-07	Route de Frère	Proche de Belony
Jean Eoldy Torchon (Bled Nasson)	08-05-07	Linto 2	-
Belony Pierre(Pasteur)	21-05-07	Saint Michel de l'At.	-
WilFort Ferdinand (Ti Will)	26-05-07	Gonaives	-
Willio Jeune	28-05-07	Station Cap Haitien	Grand frère d'Evens Jeune
Jean Denis Chéry	06-06-07	Martissant	Porte – Parole Lame Ti Manchèt

Lutte contre la corruption

Le Président René Garcia Prével, lors de son discours au Palais National le 18 mai 2007, date marquant l'anniversaire de la création de notre bicolore, a décrété l'année 2007, « *année contre la corruption* ». Dans son discours de circonstance, le Chef de l'État a déclaré qu'« *en 1804, nos ancêtres se sont battus pour la liberté, aujourd'hui nous devons lutter pour l'égalité. Ceux-là qui étaient contre la liberté en 1804, sont ceux qui pratiquent la corruption dans l'administration publique* »

Compte tenu de la dimension que prend la corruption, des conventions régionale et internationale contre la corruption ont été adoptées, sans toutefois définir le concept, d'où la possibilité pour les corrupteurs et les corrompus de s'adonner à leur sale besogne.

La définition proposée dans le cadre de ce numéro est celle du groupe multidisciplinaire sur la corruption du Conseil de l'Europe : la corruption est une rétribution illicite ou tout autre comportement à l'égard des personnes investies de responsabilités dans le secteur public ou le privé qui contrevient aux devoirs qu'elles ont en vertu de leur statut d'agent de l'État, d'Employé du sec-

teur privé, d'agent indépendant ou d'un autre rapport de cette nature et qui vise à procurer des avantages indus de quelque nature qu'ils soient pour eux-mêmes ou pour un tiers.

La corruption n'est pas spécifique à Haïti, elle est un phénomène transnational touchant toutes les sociétés et toutes les économies.

Cependant on pense que notre société a franchi le rubicond de Pays corrompu. En 2006, Haïti est classé au 163ème rang mondial des pays les plus corrompus de la planète.

En Haïti, la corruption s'érige en système et prend différentes formes : détournements de fonds, courtages, blanchiments d'argent, employés fictifs, enrichissements personnels, racket, rançonnage et marchandisation des postes et services publics, dilapidation des deniers publics. La liste des personnes arrêtées et jugées pour la corruption est quasiment insignifiante.

Au cours des 2 dernières années des enquêtes ont été menées et des rapports ont été produits par l'Unité Centrale de Renseignements

Financiers (UCREF) et la Commission d'Enquêtes Administratives (CEA) impliquant des anciens responsables de l'État dans des actes de dilapidation. Ces rapports acheminés à la justice pour les suites nécessaires sont depuis classés dans les tiroirs.

A l'instar de la drogue, la corruption constitue une menace pour la stabilité et la sécurité de la société. Elle détruit les institutions, les valeurs démocratiques et éthiques, la justice et emporte des quantités considérables des ressources destinées à l'État.

Comme nous l'avons dit plus haut, la corruption en Haïti fait partie du système et, en tant que tel, on ne peut la prévenir ni la juguler à partir de simples slogans. Si l'on veut la combattre, c'est tout le système qu'il faut remettre en question. On ne peut lutter en Haïti contre la corruption sans passer par une réforme du système judiciaire.

Que peut-on espérer de plus d'une société quand son système judiciaire, appelé à appliquer la loi, est corrompu?

Centres de rétention de la zone métropolitaine

Au cours des mois de mars et d'avril 2007, des visites aux commissariats et sous commissariats de la zone métropolitaine ont permis au RNDDH de constater que les autorités policières et judiciaires sont entrain de transformer les garde à vue en prison.

- Au commissariat de Thomazeau, 2 retenus sur 2 sont condamnés
- Au commissariat de Kenscoff, 9 retenus sur 11 ont un mandat de dépôt.

De plus, signalons que cer-

tains commissariats ont utilisé des cahiers d'écoliers comme cahiers de mains courantes. A titre d'exemples le sous commissariat de bon repos et le commissariat de Thomazeau. Ceci est contraire au code d'Instruction Criminelle, en son article 443 : « *Les gardiens des maisons d'arrêt et de justice et des prisons seront tenus d'avoir un registre. Ce registre sera signé et paraphé, à toutes les pages, par le juge d'instruction et le Doyen du Tribunal civil, pour les maisons d'arrêt et de justice ; et par le com-*

missaire du gouvernement près le tribunal civil pour les prisons pour peines. » Cette disposition, on le comprend, est du genre à enlever tout caractère fantaisiste aux informations inscrites dans les cahiers de mains courantes

D'autre part, plusieurs déportés sont placés dans les centres de rétention alors que selon la commission multipartite qui travaille sur le dossier des déportés, ces derniers doivent être mis en prison le temps nécessaire jusqu'au délibéré de la commission.

Tragédie au large des Îles Turks et Caïcos

...Suite de la page 3

Ils déclarent également avoir immédiatement lancé les opérations de sauvetage lorsque le bateau s'apprêtait à se renverser.

La vérité de cette histoire risque de ne jamais être dévoilée, malgré le fait qu'un incident similaire ait eu lieu en 1998 lorsque des garde-côtes des îles Turks et Caïcos ont tiré en direction d'un navire haïtien. De plus, les haïtiens vivant sur les îles Turks et Caïcos ont commencé à être la cible d'incursions, de descentes policières, allant même jusqu'à être appréhendés à la sortie des églises.

La tragédie du 4 mai ne fait que rappeler l'existence d'une autre tragédie, plus grave encore : Haïti reste le pays de l'hémisphère où les conditions socio-économiques poussent les gens à fuir le pays, et les haïtiens qui cherchent à émigrer ne sont en général jamais les bienvenus en dehors de leurs propres frontières.

Éducation Plus : Bilan 2006 - 2007

Le Réseau National de Défense des Droits Humains, à travers son programme destiné aux élèves, a complété en avril 2007 une série d'ateliers de formation en droits humains réalisés tout au cours de l'année académique 2006 – 2007. Il est à noter que la première intervention portait sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention relative aux Droits de l'Enfant, 2 documents internationaux utilisés pour faire comprendre aux enfants qu'ils sont, eux aussi, détenteurs de droits dont certains sont indérogeables et intangibles (le droit à la vie). La deuxième intervention s'articulait autour de la Constitution de 1987, et s'est accentuée sur la place des enfants dans cette constitution. Cette intervention a permis d'évaluer l'application des premières notions relatives aux droits humains, au niveau national, pour faire comprendre aux élèves que les droits humains, non seulement les concernent mais encore que les droits en général, ont pour limite, les devoirs qui s'y rattachent. La troisième et dernière intervention concernant les Méthodes de Transformation Pacifique des Conflits a permis aux enfants de boucler le cycle de 3 niveaux de formation.

Suite page 8



Un intervenant du RNDDH au Cap-Haïtien expliquant un conflit imaginé pour démontrer les méthodes pacifiques

Éducation Plus

Suite de la page 7

Le bilan des interventions en éducation plus pour l'année académique 2006-2007 peut être ainsi résumé : 14 établissements touchés, 25 sessions réalisées, pour 1185 élèves formés dont 619 filles et 566 garçons. D'une manière générale, les séances de formation de cette année académique se sont révélées fructueuses car la participation aux séances de formation des directeurs et des professeurs de certains établissements scolaires fut un atout majeur dans la capacité de garder les informations en mémoire.

Au collège *Armée du Salut* de Fonds des Nègres, (département des Nippes), l'un des professeurs ayant suivi les 2 premières séances avec ses élèves, s'est fait un plaisir de leur rappeler les notions développées et l'assertion selon laquelle un message n'est retenu qu'après avoir été entendu 3 fois fut vérifiée.

Le recrutement des écoles pour l'année académique 2007-2008 a déjà démarré et quatre (4) départements sont retenus il s'agit de l'Artibonite, des Nippes, du Centre et de l'Ouest.



Un intervenant du RNDDH dans une classe de troisième à Port-de-Paix

RNDDH au Service de Tous

Le Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH) est un système régionalisé de réseaux de défense de droits humains, le RNDDH compte huit (8) réseaux. Il fait partie de la Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains (POHDH), et de plusieurs groupes de travail. Cette expansion est le résultat d'un travail constant et soutenu de la part de l'institution.

Le programme et les activités du RNDDH sont basés sur l'objectif global de l'organisation qui est de contribuer à l'émergence d'un État de droit en Haïti où tous les haïtiens connaissent leurs droits et devoirs et où ces droits et devoirs sont respectés par tout un chacun. Ces activités tournent autour de deux axes : le **programme de FORMATION en droits humains** qui met l'accent sur l'éducation des haïtiens en droits humains pour arriver à un développement des capacités de la société civile, et aussi, le **programme de MONITORING des droits humains** qui met l'accent sur le monitoring des violations des droits humains au niveau des institutions-clés de l'État, étant donné leurs obligations de protéger les droits humains, d'appliquer la loi et d'agir afin de faire prévaloir l'État de droit.

Aujourd'hui, le RNDDH est l'une des organisations de droits humains les plus actives du pays de par sa capacité à recueillir des informations cruciales, précises, impartiales et actuelles grâce aux réseaux qui y sont affiliés et grâce à ses représentants présents dans les dix (10) départements géographiques du pays.

Le RNDDH s'engage dans la lutte pour l'établissement d'une société de droit. Dans cette perspective, le RNDDH est accessible à toute personne qui nécessite un support ou une information dans le domaine des droits humains en Haïti.



RNDDH

*Institutionnaliser les
Droits Humains en Haïti*

Contactez - nous:

9 Rue Rivière
Port-au-Prince
Haïti

Téléphone: 509.245.3486
Fax: 509.244.4146
E-mail: rnddh@rnddh.org

Pour plus d'informations
visitez notre site:

www.rnddh.org